



Note pratique n°2 : Erasmus+ un outil de mobilité pour les collectivités

Réalisation :
Yannick Lechevallier

Avril 2022

Une note réalisée par



Note pratique n°2 : Erasmus+ - un outil de mobilité pour les collectivités

« Erasmus » : un terme qu'aujourd'hui tout le monde connaît ou a entendu et dont nous savons que cela renvoie à l'Europe et à la mobilité.

Mais au-delà de l'image de « l'auberge espagnole », ce film franco-espagnol réalisé par Cédric Klapisch, sorti en 2002 (qui raconte l'année de « Xavier », le Français parti vivre une année à Barcelone dans un appartement en colocation avec d'autres étudiant.es : l'Anglaise Wendy, l'Italien Alessandro, l'Espagnole Soledad, le Danois Lars, l'Allemand Tobias), Erasmus s'est imposé, au fil des ans, pour les étudiants, comme l'expérience du dépaysement, du choc culturel et de l'apprentissage d'une autre langue, en Europe.

Toutefois, si Erasmus+ est un programme de mobilité pour découvrir l'Autre, il n'est absolument pas réservé au secteur éducatif et/ou universitaire (même si cela reste encore le cœur de cible). Ce programme peut être mobilisé par les collectivités pour de multiples autres types de projets pour renforcer l'identité européenne mais aussi susciter l'innovation publique locale en proposant de se former à d'autres approches développées ailleurs en Europe.

Découvrons ces possibilités.

1 Le programme Erasmus+

1.1 Historique

Erasmus+ a été initié en 1987.

Depuis, plus de 12 millions de personnes ont bénéficié d'une mobilité sur le continent européen.

Erasmus + est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports. L'objectif est de soutenir la proposition d'opportunités de mobilités et de partenariats pour les acteurs de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur mais aussi pour tous ceux qui relèvent de l'éducation des adultes de la jeunesse et du sport : les collectivités doivent s'identifier aussi comme acteurs de « l'éducation des adultes ».

1.1.1 Dépasser les idées reçues

- 1) « Erasmus+ ne s'adresse qu'aux étudiants ».
 - a. FAUX : Si cela fut en effet vrai au lancement du programme, depuis 2014 le « + » d'Erasmus+ signifie en fait la réunion de cinq anciens programmes en un seul : pour les étudiants (Erasmus), pour les lycéens professionnels et apprentis (Leonardo da Vinci), pour les élèves et enseignants (Comenius), pour les adultes (Grundtvig) et le programme «Jeunesse en action»
- 2) « Erasmus+ c'est plutôt la fête et la rencontre »
 - a. FAUX : si la découverte d'une autre culture est un des enjeux, le premier est toutefois le développement des compétences (linguistiques, professionnelles, savoir-être, ...). Il est nécessaire de démontrer dans le dossier présenté à l'Agence, dans le cadre des appels à projets, qu'une réelle démarche d'apprentissage est enclenchée, construite et évaluable.
- 3) « Erasmus+ n'est que pour les jeunes »
 - a. FAUX : il n'y a pas de limite d'âge pour participer à un projet soutenu par le programme Erasmus+. Certes la grande majorité sont des jeunes « élèves d'école primaire, de collège, de lycée, de CFA, d'université et d'école », mais cela peut aussi

concerner des personnes inscrites à Pôle emploi, dans les missions locales, ou encore dans les associations et les organismes de formation continue. Les agents territoriaux peuvent tout à fait participer à un projet de mobilité soutenu par Erasmus+.

1.1.2 Erasmus+ 2021-2027

Pas de révolution, mais des évolutions dans la nouvelle programmation 2021-2027.

Grâce à ses nouvelles actions et à son budget renforcé, Erasmus + est plus ouvert, plus responsable et plus ambitieux. Les objectifs de l'Union européenne sont, par ce programme, de favoriser davantage l'inclusion et l'insertion des jeunes, et soutenir les transitions numériques et écologiques ainsi que la citoyenneté européenne.

Ce programme est une priorité de l'Union européenne, ce qui se traduit dans le budget de la nouvelle programmation par une hausse de 80% du budget sur 2021-2027, par rapport à la programmation antérieure 2014-2020 et les communes et autres collectivités sont désormais l'objet d'une attention particulière.

Ainsi, si les collectivités s'engagent déjà pour les écoles, collèges ou lycées de leur territoire, d'autres possibilités doivent être envisagée. Elles peuvent notamment ¹ :

- ***favoriser le développement professionnel, l'ouverture interculturelle et l'égalité des chances*** : citoyens, agents et élus partent suivre des formations, observer des pratiques innovantes et rencontrer leurs homologues en Europe. Objectif : monter en compétences pour offrir aux usagers, en particulier aux publics les plus défavorisés, un accompagnement et un service de qualité ;
- ***réunir les acteurs du domaine éducatif, social ou économique*** de leur territoire autour d'une ambition commune pour créer des synergies et instaurer un lien durable et de qualité : la rencontre avec des partenaires européens apporte une valeur ajoutée à la collaboration entre les acteurs du territoire ;
- ***s'ouvrir à l'Europe***, développer des collaborations au-delà des frontières et enrichir ses activités d'une vision européenne pour dynamiser le tissu économique local et renforcer l'attractivité : le programme européen Erasmus+ concourt au rayonnement des territoires.

Voir les plaquettes de l'agence Erasmus+ destinées aux collectivités :

- <https://agence.erasmusplus.fr/publications/erasmus-2021-2027-et-les-collectivites-territoriales/>
- <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2021/10/erasmus-collectivites-territoriales-1.pdf>

Exemple n°1 Département de l'Isère a proposé à son service « Mineurs Non Accompagnés » un séjour d'observation et d'apprentissage en Italie².

Le département de l'Isère a utilisé le programme Erasmus+ pour répondre au déficit de formation des encadrants en charge de l'accueil d'un nombre croissant de mineurs non accompagnés (MNA).

Le projet visait la montée en compétence des évaluateurs de la cellule Mineurs Non Accompagnés du Département de l'Isère (Grenoble). Il a permis de développer des compétences professionnelles d'évaluation et d'accompagnement de ces publics grâce à un stage d'observation de 5 jours en Sicile, auprès du CESIE. Ce centre d'études et d'initiatives, fort d'une grande expérience dans l'accueil des migrants primo-arrivants, notamment des mineurs isolés à Palerme, a pu partager son savoir-faire.

Les acquis de cette expérience de mobilité ont un impact sur les pratiques professionnelles des évaluateurs MNA. Elle permet une meilleure compréhension des parcours, des attentes et ainsi de trouver des clés pour mieux accompagner ces publics.

¹ <https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-pour-les-collectivites-territoriales/>

² <https://www.anima-productions.com/clients/erasmus/projets/inclusion-des-jeunes-migrants-dans-la-societe-francaise-une-collectivite-territoriale-mise-sur-la-mobilite-de-ses-agents-pour-monter-en-competence/>

1.2 Qui, quoi, où ?

Pour débiter, les collectivités peuvent s'inscrire dans l'action clé n°1 pour la « **mobilité des apprenants et des personnels de l'éducation des adultes** » en tant qu'organismes qui concourent à la formation professionnelle de leurs agents.

Dans ce champs : « *le but des activités de mobilité financées au titre d'Erasmus+ est d'offrir des possibilités d'apprentissage aux individus et de favoriser l'internationalisation et le développement institutionnel des prestataires de services d'éducation des adultes et des autres organisations actives dans le domaine de l'éducation des adultes. L'action contribuera à la mise en œuvre de la stratégie en matière de compétences et à la création de l'espace européen de l'éducation* ». ³

L'appel à projet annuel (en février/mars – voir ci-après) est assez simple d'accès.

Dans un second temps, elles pourront mobiliser d'autres appels à projets comme l'accréditation ou le partenariat.

1.2.1 Pour qui ?

Si Erasmus s'est d'abord développé dans le secteur de l'éducation formelle (Education nationale et universités), les concepts de « formation tout au long de la vie » et « d'éducation non formelle » ont été inclus dans le programme. Ainsi, toute personne qui a un projet de formation, d'apprentissage (au-delà de « l'Education ») est aussi concernée par Erasmus+. Il ne faut pas restreindre l'Education à l'Enseignement.

L'enjeu est de pouvoir « développer ses compétences ».

En restant dans les priorités thématiques, du projet, les élus et agents des collectivités françaises sont concernés dans le cadre d'un projet « d'apprentissage » autour par exemple de nouvelles pratiques d'inclusion, de services à la population etc...

Exemple n°2 : Commune de Ploeuc-l'Hermitage et formation des pompiers

Sept pompiers professionnels et volontaires de Ploeuc-l'Hermitage (4000 habitants) se sont lancés en 2019 dans une aventure professionnelle et humaine hors du commun. Durant deux ans, ils ont entretenu avec des pompiers roumains et polonais des échanges réguliers dans le cadre d'un projet porté par leur commune, et intégralement financé par le programme européen Erasmus+ (29 000 euros). L'objectif était de partager les bonnes pratiques de trois communes comparables dans les trois pays en matière de numérique et de nouvelles technologies en intervention pour le repérage, les transmissions et la géolocalisation. Stages en situation, formations, visites et démonstrations de manœuvre étaient au programme. La délégation bretonne est ainsi partie visiter les installations de ses homologues étrangers, les a fait profiter de son expérience et de son savoir-faire en allant à la rencontre des autres intervenants du secours à l'étranger. Ploeuc-l'Hermitage a également accueilli ses partenaires européens.

Sources : *La Gazette des Communes dec 2021*
<https://www.lagazettedescommunes.com/781221/quand-les-collectivites-construisent-une-europe-humaine-avec-erasmus/>

1.2.2 Pour faire quoi ?

De multiples possibilités peuvent être envisagées sur différentes thématiques :

- Se former autour des pédagogies inclusives ;
- Faire un stage dans une entreprise ou une collectivité européenne pour développer ses compétences professionnelles ;

³ Guide : https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-11/2022-erasmusplus-programme-guide_fr.pdf

- Coopérer autour d'une thématique éducative.

Les soutiens varient selon les modalités de l'apprentissage envisagé :

- Période d'observation en situation de travail (2 à 60 jours) ;
- Missions d'enseignement ou de formation (2 à 365 jours) ;
- Cours et formations (2 à 30 jours, maximum 10 jours de frais d'inscription par participant).

2 types de projets sont possibles :

- dans un premier temps, le projet de mobilité (action Clé n°1) permet de partir seul.e ou en groupe ;
- pour les plus aguerris et/ou ambitieux, des « partenariats » (action clé n°2) permettent de coopérer et de créer des contenus innovants entre européens.

1.2.3 Où ?

33 pays européens participent au programme Erasmus⁴. Vous pouvez donc choisir un partenaire dans 32 pays :

- les 25 autres pays de l'Union européenne ;
- et les pays tiers associés : l'Islande, la Norvège ou la Turquie, la Macédoine du Nord, la Serbie, le Liechtenstein.

Mais pas le Royaume Uni ni la Suisse.

Le dialogue avec les pays tiers est fortement apprécié comme rappelé dans le Guide sur la « dimension internationale » - p12⁵

Des possibilités de coopération avec le monde entier sont proposées avec les pays tiers non associés. Ces pays qui peuvent participer à certaines actions du programme, sous réserve de conditions ou de critères particuliers (pour en savoir plus, veuillez consulter la partie B du guide) sont très nombreux : Balkans, Voisinage oriental, Sud de la Méditerranée, ...

1.3 Le calendrier de l'appel à projets annuel

1.3.1 Sortie du Guide Erasmus+ en novembre et la note au BOEN

Le guide du programme Erasmus+ 2022 fait partie intégrante de l'appel à propositions Erasmus+ 2022, publié le 24.11.2021. Les organisations et les établissements qui souhaitent poser leur candidature dans le cadre de cet appel doivent respecter les conditions de participation et de financement exposées dans le guide.

Ce document fournit des informations sur :

- les priorités du programme ;
- les actions soutenues ;
- les fonds disponibles pour chaque action ;
- les modalités de participation.

Pour le consulter : https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-11/2022-erasmusplus-programme-guide_fr.pdf

Par ailleurs, si Erasmus+ est un programme européen, chaque État, par son ministère de l'Éducation, précise certaines priorités. Pour la France, il est donc nécessaire de se référer au BOEN – Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale- présenté chaque année

Pour le consulter : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/MENC2136174N.htm>

⁴ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-a/eligible-countries>

⁵ https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-11/2022-erasmusplus-programme-guide_fr.pdf

Ces deux documents sont essentiels pour les candidats. En effet, il faut pouvoir reprendre les éléments de langage utilisés par Erasmus+ dans votre dossier de candidature, se familiariser avec les termes (« observation en situation de travail » et non pas simplement « échange de pratiques » par exemple). Le programme et ses évaluateurs sont très pointilleux sur la démarche d'apprentissage. Il est nécessaire de bien maîtriser et démontrer celle-ci, dans le cadre des objectifs de l'Union européenne.

1.3.2 La candidature pour février/mars

Les dates de réponses aux appels à projets « mobilité » sont a priori fixées en février.

Il est nécessaire de se préparer un peu en amont notamment, pour les collectivités lorsque certaines pièces officielles doivent être fournies.

La candidature s'effectue en deux phases :

- une inscription formelle de la collectivité
- le dépôt du dossier

Sachez qu'au moment du dépôt, seule compte la maîtrise de la démarche pédagogique. L'identification de la ville partenaire par exemple peut être évoquée (comment vous allez trouver la ville accueillante qui correspond à votre besoin) en repoussant aux mois suivants le choix précis.

1.3.3 Financement et démarrage pour Septembre

Les financements sont octroyés à partir de septembre et peuvent être engagés sur une période de 18 mois. Suivant les appels à projets, les modalités de financement peuvent varier mais le principe du forfait est le plus fréquent. Les budgets sont donc très simples à construire car ils dépendent essentiellement du nombre de personnes et du nombre de jours.

Pour nombre d'appels, une mission préparatoire (d'une ou deux personnes) peut aussi être financée avant le départ du groupe pour finaliser le processus d'apprentissage qui sera proposé par la collectivité partenaire.

2 Modalités

Trois étapes sont proposées pour proposer un projet de mobilité Erasmus+ :

- Se décider : s'informer, avoir l'inspiration, bénéficier d'un accompagnement ;
- Définir son projet : créer l'équipe projet (le trio gagnant), préciser les besoins, de l'idée au projet : la construction pédagogique ;
- Candidater : dématérialisation, réunir les documents, assurer la qualité de la description.

2.1 Se décider

La première étape est de décider, au sein de la collectivité, de s'engager sur le dépôt d'un dossier de projet. Pour cela, le responsable de la démarche au sein de la collectivité est invité à s'informer via le site général d'Erasmus+ pour mieux cerner le cadre du programme et identifier les premiers axes qui correspondent à son idée de projet.

La plateforme <https://monprojet.erasmusplus.fr/> est une source d'informations assez didactique.

Dans un second temps, le porteur feuillètera la galerie des projets pour mieux cerner le champs des possibles. Il peut aussi, en fonction des appels à projets, consulter les listes « résultats » sur <https://monprojet.erasmusplus.fr/resultats> et contacter les porteurs de projets.

À tout moment, il peut trouver un accompagnement soit auprès d'un « développeur », c'est-à-dire une personne qui s'est engagée auprès de l'agence Erasmus+ à diffuser l'information et qui a différents outils pour vous appuyer (cf. fin du document). Mais il peut aussi se renseigner auprès d'une Maison de l'Europe, ou directement auprès de l'Agence Erasmus+ de Bordeaux.

2.2 Définir son projet

Un projet Erasmus+ mobilise différents acteurs au sein de la collectivité et sur son territoire. Pour enrichir l'idée et construire le projet, une équipe projet doit être constituée. Autour du ou de la responsable projet, seront réunies une personne représentant officiellement le ou les organismes à mobiliser, le ou la responsable comptable, et différentes autres personnes ressources (les relations internationales pour les contacts à l'étranger, la communication, etc...).

Ce comité de pilotage va ensuite préciser les besoins. Au-delà de l'idée « d'aller voir ailleurs », il est nécessaire, pour construire la démarche pédagogique de préciser les besoins, les savoirs à acquérir, les pratiques à améliorer, le niveau de conscience européenne à développer...

Ce cheminement permet de passer de l'idée au projet, de construire le processus d'apprentissage que vous souhaitez proposer.

2.3 Candidater

Vient alors le processus de candidature.

2.3.1 La dématérialisation et l'inscription

L'ensemble des candidatures est dématérialisé, quel que soit l'appel à projets. Il vous faut ainsi répondre au formulaire sur la plateforme dédiée : le portail des candidats et des bénéficiaires : <https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>

Deux préalables se présente alors à vous :

- 1) la création de votre compte personnel pour répondre à l'appel à projet choisi
- 2) l'enregistrement de votre collectivité et autres organismes candidats et partenaires
 - a. Il faut aller à gauche dans le menu. Rubrique « organismes » puis « enregistrer mon organisme ». Cette étape vous permettra de recevoir un identifiant « OID » qui sera demandé ensuite dans le formulaire de dépôt du projet. Attention à vérifier en interne si un autre service de la collectivité n'a pas déjà créé le dossier de votre collectivité. <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/erasmus/obtenir-ou-mettre-a-jour-un-code-oid/>

En fin de dossier dans les Annexes, il vous est demandé : [Veuillez télécharger la déclaration sur l'honneur, l'imprimer, la faire signer par le représentant légal de votre structure et la joindre ici.](#)

Il est important d'identifier qui signe dans votre collectivité pour cette demande et de déposer ce document dans le circuit des signatures suffisamment en amont de la date de dépôt pour ne pas avoir de souci en phase finale.

2.3.2 Standards de qualité

Dans le formulaire vous trouverez rappelés les « standards de qualité » attendus par l'Agence . Ils sont présentés afin que vous puissiez les lire et y accéder à nouveau facilement lors de la rédaction de votre candidature. Il est recommandé de les relire régulièrement pour pouvoir reprendre ces éléments dans votre dossier. L'idée est de pouvoir mentionner, par quelques phrases régulières, le fait que ce projet de mobilité prend en compte ces recommandations

Les organismes qui mettent en œuvre des activités de mobilité doivent adhérer à un ensemble commun de standards de qualité Erasmus. Ces standards visent à garantir une bonne expérience de mobilité et une reconnaissance des acquis d'apprentissage pour tous les participants, et à s'assurer

que tous les organismes qui reçoivent un financement au titre du programme contribuent à ces objectifs. Les standards de qualité Erasmus font partie de l'appel à propositions Erasmus.

Dans le dossier, une « case à cocher » en fin de ces standards vous demande de « confirmer votre accord ».

I. Principes fondamentaux

- **Inclusion et diversité:** les organismes bénéficiaires doivent respecter les principes d'inclusion et de diversité dans tous les aspects de leurs activités. Les organismes bénéficiaires doivent garantir des conditions justes et équitables à tous les participants. Ainsi, il vous faudra insérer une ou deux lignes sur l'accessibilité de votre projet, notamment vis-à-vis de publics avec certaines difficultés ou contraintes.
Chaque fois que possible, les organismes bénéficiaires devraient activement impliquer des participants ayant moins d'opportunités. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils et les financements octroyés par le programme à cette fin.
- **Développement durable et éco-responsabilité:** les organismes bénéficiaires doivent promouvoir un comportement durable et éco-responsable auprès de leurs participants. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les financements octroyés par le programme pour favoriser les modes de déplacement durables. Erasmus+ favorise notamment l'usage du train pour les déplacements. Si vous choisissez l'avion, il faut renseigner le fait que vous avez regardé d'autres options qui sont apparues plus économes.
- **Education numérique - y compris la coopération virtuelle, la mobilité virtuelle et la mobilité hybride:** les organismes bénéficiaires devraient utiliser des outils et des méthodes d'apprentissage numériques en complément de leurs activités de mobilité physique, et pour améliorer la coopération avec les organismes partenaires. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils numériques, les plateformes en ligne et les autres moyens offerts par le programme à cet effet. Vous pouvez par exemple citer une plateforme pour apprentissage de l'anglais par ex. <https://erasmusplusols.eu/fr/>
- **Participation active au sein du réseau des organismes bénéficiaires de fonds Erasmus:** l'un des objectifs du Programme est de soutenir le développement de l'Espace européen de l'éducation. Les organismes bénéficiaires devraient s'efforcer de devenir des membres actifs du réseau Erasmus, par exemple en accueillant des participants d'autres pays, ou en prenant part aux échanges de bonnes pratiques ainsi qu'à d'autres activités organisées par les agences nationales ou d'autres organismes. Les organismes expérimentés devraient partager leurs connaissances avec d'autres organismes moins expérimentés du programme, en leur offrant des conseils, un tutorat ou une autre forme de soutien. Le cas échéant, les organismes bénéficiaires devraient encourager leurs participants à prendre part aux activités et aux réseaux des anciens participants. Pour cela vous pouvez citer EPALE, l'un des sites du programme et préciser que vous allez l'alimenter...(cf. fin du document).

II. Bonne gestion des activités de mobilité

- **Missions principales - conserver la responsabilité des activités essentielles du projet:** les organismes bénéficiaires doivent conserver en interne les tâches essentielles de la mise en œuvre, qu'ils ne peuvent confier à d'autres organismes.
Les missions principales intègrent la gestion financière des fonds européens, les contacts avec l'agence nationale, les rapports sur les activités mises en œuvre, ainsi que les décisions qui impactent le contenu, la qualité et les résultats des activités réalisées (comme le choix du type d'activités, de leur durée, de l'organisme d'accueil, la définition et l'évaluation des acquis

d'apprentissage attendus, etc.). Il faut insister notamment sur la qualité du partenariat d'accueil : pourquoi ce choix dans votre recherche d'apprentissage ? quelle similitude avec votre collectivité ? etc.

- **Intégrer les résultats des activités de mobilité dans l'organisme:** les organismes bénéficiaires doivent intégrer les résultats des activités de mobilité réalisées (par exemple, les connaissances acquises par le personnel dans le cadre du développement professionnel), afin d'en faire bénéficier l'ensemble de l'organisme, son personnel et les apprenants. Comment valoriser le profil des apprenants ? Comment 'reconnaître' l'apprentissage, au-delà du diplôme ? La notion d'ambassadeurs peut être exploré...
- **Développer les capacités:** Les organismes bénéficiaires devraient utiliser les fonds du programme (et le soutien organisationnel en particulier) de manière à accroître progressivement leur capacité à travailler au niveau international durablement et à long terme. Dans un consortium de mobilité, tous les organismes devraient bénéficier de cette impulsion.
- **Mises à jour régulières:** les organismes bénéficiaires doivent régulièrement déclarer les informations relatives aux activités de mobilité planifiées et réalisées dans les outils prévus à cet effet par la Commission européenne. Expliquer comment le suivi est déjà assuré en interne. Au niveau gestion il ne faut pas hésiter à appuyer sur le fait que vous êtes un acteur public avec des moyens et des ressources pour assurer ce type de mission (vous le faites déjà).
- **Collecte et utilisation des retours d'expérience des participants:** les organismes bénéficiaires doivent veiller à ce que les participants complètent le questionnaire sur leurs activités fourni par la Commission européenne. Les organismes bénéficiaires devraient utiliser les informations fournies en retour par les participants pour améliorer leurs activités futures.

III. Assurer un accompagnement et un soutien de qualité aux participants

Il est nécessaire de détailler dans votre projet, la phase de préparation, l'accompagnement pendant la mobilité, mais aussi l'accompagnement au retour, l'appropriation des apprentissage et la diffusion des résultats.

- **Modalités pratiques:** les organismes bénéficiaires doivent veiller à la qualité des modalités pratiques et logistiques (pour les déplacements, l'hébergement, les demandes de visa, la sécurité sociale, etc.). Si ces tâches sont déléguées au participant ou à un prestataire de services, l'organisme bénéficiaire conserve la responsabilité finale de s'assurer de leur bonne exécution et de leur qualité.
- **Santé, sécurité et respect de la réglementation applicable:** toutes les activités doivent être organisées avec un niveau élevé de sécurité et de protection des participants impliqués et doivent respecter l'ensemble de la réglementation applicable (par exemple en ce qui concerne le consentement parental, l'âge minimum des participants, etc.). Les organismes bénéficiaires doivent s'assurer que leurs participants disposent d'une couverture d'assurance appropriée, telle que prévue par les règles générales du programme et par la réglementation applicable. <https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/votre-carte-vitale/carte-europeenne-dassurance-maladie-ceam/commander-une-carte-europeenne-dassurance-maladie-ceam>
- **Sélection des participants:** les participants doivent être sélectionnés dans le cadre d'une procédure de sélection transparente, équitable et inclusive.

- **Préparation** : les participants doivent recevoir une préparation appropriée sur les aspects pratiques, professionnels et culturels de leur séjour dans le pays d'accueil. Cette préparation devrait être organisée en collaboration avec l'organisme d'accueil (et, le cas échéant, les familles d'accueil). Des formations en Intelligence culturelle peuvent être prévues. Ne pas hésiter à nommer des acteurs qui proposent des formations de ce type (www.anemo-cq.fr / www.akteos.fr , entre autres)
- **Suivi et tutorat**: si le format de l'activité s'y prête, les organismes d'envoi et d'accueil doivent désigner un tuteur ou une personne clé similaire, qui suivra le participant durant son séjour dans l'organisme d'accueil et l'aidera à atteindre les acquis d'apprentissage visés. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la présentation et à l'intégration du participant dans l'organisme d'accueil, ainsi qu'au suivi de son processus d'apprentissage.
- **Soutien durant l'activité**: les participants doivent pouvoir demander et recevoir un soutien de leurs organismes d'envoi et d'accueils à tout moment de leur mobilité. Les personnes de contact dans les deux organismes, les moyens de les contacter et les protocoles à suivre en cas de circonstances exceptionnelles doivent être définis avant le début de la mobilité. Tous les participants doivent être informés de ces dispositions.
- **Soutien linguistique**: l'organisme bénéficiaire doit dispenser une formation en langue appropriée, adaptée aux besoins personnels et éducatifs ou professionnels des participants. Le cas échéant, les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils et les financements spécifiques octroyés par le programme.
- **Définition des acquis d'apprentissage**: les acquis d'apprentissage attendus à l'issue de la période de mobilité doivent être convenus pour chaque participant ou groupe de participants. Les acquis d'apprentissage doivent être convenus entre les organismes d'envoi et d'accueil, ainsi qu'avec le participant (en cas d'activité individuelle). La forme de l'accord dépendra du type d'activité.
- **Évaluation des acquis d'apprentissage**: Les acquis d'apprentissage et les autres bénéfices pour les participants devraient être systématiquement évalués. Les résultats de l'évaluation devraient être analysés et servir à améliorer les activités futures.
- **Reconnaissance des acquis d'apprentissage**: les acquis d'apprentissage formels, informels et non formels et les autres résultats obtenus par les participants durant leurs activités de mobilité doivent être dûment reconnus par leur organisme d'envoi. Dans la mesure du possible, les instruments européens et nationaux existants devraient être utilisés aux fins de cette reconnaissance.

IV. Partage des résultats et de la connaissance du programme

Ne pas hésiter à reformuler et insister sur votre compréhension des enjeux de diffusion et de 'labélisation' européenne. Vous pouvez laisser comprendre, sans être très explicite, qu'il y a un enjeu politique et que la collectivité contribuera activement à PARTAGER avec le grand public

- **Partage des résultats au sein de l'organisme**: les organismes bénéficiaires devraient largement faire connaître leur participation au programme en interne et donner l'occasion aux participants de partager leur expérience de mobilité avec leurs pairs. Dans le cas d'un consortium de mobilité, ce partage d'expérience devrait avoir lieu dans l'ensemble du consortium.

- **Partager les résultats avec d'autres organismes et le grand public:** les organismes bénéficiaires devraient faire connaître les résultats de leurs activités à d'autres organismes et au grand public.
- **Reconnaissance publique du financement de l'Union européenne:** les organismes bénéficiaires devraient faire connaître leur participation au programme au sein de leur communauté et du grand public. Les organismes bénéficiaires doivent également informer tous les participants de la provenance de leur financement.

3 Le dossier en détail – exemple de l'appel à projet ADU

Nous détaillons ici, partie par partie, quelques éléments d'un formulaire.

Le dossier Erasmus+°ADU est construit autour de plusieurs chapitres.

- Contexte
- Organisations participantes
- Background / Informations générales
- Objectifs du projet
- Activités
- Budget
- Standards de qualité (pour le suivi)
- Suivi
- résumé du projet
- annexes

**Globalement, pour les différentes questions, le dossier doit totaliser
30 à 35000 signes soit une dizaine de pages**

3.1 Contexte

Secteur : Adulte Education

Titre du projet

Titre du projet en anglais

Date de début :

Durée totale :

3.2 Organismes participants

Organisme candidat : Vérification pour l'OID

Organisme d'Accueil :

Veuillez décrire vos projets en termes de pays de destination potentiels et d'organismes d'accueil.

- Avec quel type d'organismes d'accueil envisagez-vous de coopérer ?*
4000 signes – 1 à 1,5 pages
- Avez-vous déjà eu des contacts ou une coopération antérieure avec des partenaires d'accueil potentiels ?*
4000 signes – 1 à 1,5 pages
- Si vous n'avez pas encore identifié tous vos partenaires d'accueil, veuillez expliquer comment vous envisagez de trouver des organismes d'accueil appropriés pour les mobilités que vous proposez d'organiser.*

Organismes intermédiaires

Puis indiquer les OID et personnes de contact des organismes candidat et d'accueil

3.3 Background / Informations générales

Dans cette rubrique, vous devriez répondre à la question : "Qui êtes-vous en tant qu'organisme ?"

Répondre e cochant les bonnes cases ;

Votre organisme propose-t-il des programmes d'apprentissage formels ou informels pertinents pour cette candidature ?* :

Veuillez présenter brièvement votre organisme.

- i. Quelles sont les principales activités de votre organisme ?*
1000 signes – 10 à12 lignes
- ii. Quelles sont les activités de votre organisme dans le secteur de cette candidature ?*
1000 signes – 10 à12 lignes
- iii. Quels sont les profils et les âges des apprenants concernés par votre travail?*
- iv. Combien d'années d'expériences votre organisme a-t-il dans le secteur de cette candidature ?*

3.4 Objectifs du projet

Quels sont les besoins et les défis les plus importants auxquels votre organisme est actuellement confronté ? Comment votre organisme peut-il s'améliorer au bénéfice de ses apprenants ? Veuillez illustrer vos réponses par des exemples concrets.

4000 signes – 1 à 1,5 pages

Objectif 1

Titre : Que voulez-vous atteindre ?

200 signes – 2 lignes

Explication

Comment cet objectif est-il lié aux besoins et aux défis que vous avez expliqués dans la question précédente ?

1000 signes – 10 à12 lignes

Mesurer les progrès

Comment allez-vous évaluer si l'objectif a été atteint ?

1000 signes – 10 à12 lignes

3.5 Activités (p129 guide FR)

Activités

Dans cette partie, vous devez créer une liste de participants et de groupes de participants que vous envisagez d'impliquer dans ce type d'activités. Ces détails serviront à évaluer votre proposition et à calculer le budget nécessaire.

La planification proposée doit donner une représentation réaliste de ce que vous avez l'intention de mettre en œuvre. Bien entendu, tous les plans doivent évoluer. Pendant la mise en œuvre, vous serez autorisé à modifier des détails tels que les destinations, le nombre de participants et la durée des activités, tant que vous continuez à travailler pour atteindre les mêmes objectifs.

L'objectif de cette section est de calculer le budget nécessaire pour mettre en œuvre les activités que vous avez prévues. Vous pouvez utiliser le bouton ci-dessous pour lire les règles de financement détaillées et mieux comprendre les calculs ci-dessous. Cette section introduit un nouveau concept important : le "flux de mobilité". Un flux de mobilité est un participant ou un groupe de participants se rendant à la même destination pour la même durée et avec les mêmes aménagements. Si certains participants se rendant à la même destination doivent prendre des dispositions différentes (par exemple, distance ou mode de transport différent, durée différente, Erasmus numérique, etc.), vous

devez diviser ce flux de mobilité en deux ou plusieurs flux distincts afin de pouvoir spécifier les différences. Il est permis d'avoir plusieurs flux vers la même destination.

Les informations que vous fournissez dans ce tableau seront automatiquement copiées dans les détails du budget. Vous pouvez revenir à tout moment à ce tableau si vous souhaitez modifier les données ou séparer un flux de mobilité en deux.

Description

Veillez fournir quelques informations générales sur vos projets pour ce type d'activité « Stage d'observation ». Si vous prévoyez d'organiser plus d'une activité de ce type, vos réponses doivent couvrir toutes les activités prévues.

Veillez décrire brièvement le contenu des activités que vous prévoyez d'organiser.*

3000 signes – 20 à 30 lignes

Veillez définir les résultats attendus des activités prévues.

- i. Quels avantages les activités prévues vont-elles apporter aux participants impliqués ? Que vont-ils apprendre ?*

1000 signes – 10 à 12 lignes

- ii. Comment allez-vous évaluer les acquis d'apprentissage à l'issue des activités ?*

1000 signes – 10 à 12 lignes

- iii. Comment les acquis de l'apprentissage vont-ils être reconnus ?*

1000 signes – 10 à 12 lignes

Comment exactement les activités vont-elles contribuer aux objectifs du projet énumérés ci-dessus ?*

1000 signes – 10 à 12 lignes

Comment allez-vous sélectionner les participants aux activités prévues ?

- i. Veuillez décrire le processus de sélection et les critères que vous prévoyez d'utiliser.*

1000 signes – 10 à 12 lignes

- ii. Pourquoi avez-vous choisi cette méthode de sélection des participants ?

1000 signes – 10 à 12 lignes

3.6 Budget

Assez simple : des forfaits, une fois que l'on sait qui part et pour quelles visites

3.7 Suivi

Comment allez-vous vous assurer que vos activités de mobilité sont mises en œuvre conformément aux normes de qualité Erasmus ?

- i. Que fera votre organisme pour contribuer aux principes de base définis par les normes de qualité ?*

1000 signes – 10 à 12 lignes

- ii. Qui sera responsable de la sélection des participants, de leur préparation et du soutien pendant l'activité ?*

500 signes – 5 à 6 lignes

- iii. Qui sera responsable de la définition, de l'évaluation et de la reconnaissance des résultats d'apprentissage ?*

500 signes – 5 à 6 lignes

- iv. Qui sera chargé de s'assurer que les normes de bonne gestion des activités de mobilité sont respectées ?*

500 signes – 5 à 6 lignes

- v. Que ferez-vous pour intégrer les résultats des activités de mobilité mises en œuvre dans le travail régulier de votre organisme ?*

3000 signes – 1 page

Que fera votre organisme pour partager les résultats de ses activités et la connaissance du programme ?

- i. Pour partager les résultats au sein de votre organisme*
1000 signes – 10 à 12 lignes
- ii. Pour partager les résultats avec d'autres organismes et le grand public*
1000 signes – 10 à 12 lignes
- iii. Pour assurer une reconnaissance publique du financement de l'Union européenne*
1000 signes – 10 à 12 lignes

3.8 Résumé du projet

Veuillez répondre brièvement aux questions suivantes afin de résumer les informations que vous avez fournies dans le formulaire de candidature.

Veuillez utiliser des phrases complètes et un langage clair. Si votre projet est accepté, le résumé que vous avez fourni sera rendu public par la Commission européenne et les agences nationales.

- i. Informations générales : Pourquoi êtes-vous candidat ?*
1000 signes – 10 à 12 lignes
Veuillez fournir une traduction en anglais.*
- ii. Objectifs : Que voulez-vous atteindre en mettant en œuvre le projet ?*
1000 signes – 10 à 12 lignes
Veuillez fournir une traduction en anglais.*
- iv. Mise en œuvre : Quelles sont les activités que vous allez mettre en œuvre ?*
1000 signes – 10 à 12 lignes
Veuillez fournir une traduction en anglais.*
- v. Résultats : Quels résultats attendez-vous de votre projet ?*
1000 signes – 10 à 12 lignes
Veuillez fournir une traduction en anglais.*

3.9 Annexes

Veuillez joindre tout autre document pertinent. Veuillez utiliser des noms de fichiers clairs.

4 Un écosystème Erasmus+ à votre service

4.1 Outils

EUROPASS est un outil gratuit - disponible dans 35 pays et en 29 langues - qui permet de se constituer un profil professionnel en ligne. Plus de 635 000 comptes ont été créés en Europe dans les six mois qui ont suivi le lancement en juin 2020 de la nouvelle plateforme Europass qui propose des offres d'emploi et de formation à travers l'Europe.

<https://europa.eu/europass/fr>

EPALE est une plateforme européenne en ligne où près de 100 000 professionnels de l'éducation des adultes partagent des ressources (articles, actualités, événements) et échangent autour de pratiques communes pour construire des projets européens.

<https://epale.ec.europa.eu/fr>

Plateforme des résultats des projets

Ce site renvoie à la culture de la transparence européenne !

La plateforme des résultats des projets Erasmus + est une base de données européenne qui donne accès aux descriptions, résultats et contacts de tous les projets financés par le programme Erasmus + (2014-2020). Il est aussi possible d'y retrouver certains projets financés par le Programme d'Education

et de Formation Tout au Long de la Vie (2007-2013) pour les secteurs de l'éducation, de l'enseignement et de la formation professionnels, de la jeunesse et du sport.

Cette base de données est une source d'inspiration. Elle recense un ensemble de bonnes pratiques et de projets de qualité qui peuvent servir d'exemple en termes de communication, d'impact ou de réalisation.

La recherche peut s'effectuer simplement, par mots clés ou de manière plus complexe, à l'aide d'une recherche "avancée". La base de données est en anglais et recense plus de 186 000 projets.

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects>

4.2 Réseau des développeurs

L'agence anime un **réseau national d'information, d'orientation et d'accompagnement appelé le « réseau des développeurs Erasmus+ »** présent sur tout le territoire au plus de chez vous.

Identifier un développeur Erasmus+ sur votre territoire : https://www.anima-productions.com/_clients/erasmus/programme-erasmus/pour-vous-aider/un-contact-pres-de-chez-vous/

Paris – Avril 2022

Yannick Lechevallier

Développeur Erasmus+